

**HYDRANAL™ - Water Standard 1.00 / HYDRANAL™ CRM Water
Standard 1.0**

34828-6X40ML-US

Version 1.7

Date de révision
21.11.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : HYDRANAL™ - Water Standard 1.00 / HYDRANAL™ CRM
Water Standard 1.0

FDS-nombre : 000000020622

Type de produit : Mélange

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations
déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH
Wunstorfer Straße 40
30926 Seelze
Allemagne

Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road
Morris Plains, NJ 07950-2546
USA

Téléphone : (49) 5137-999 0

Pour plus d'informations,
veuillez prendre contact
avec: : SafetyDataSheet@Honeywell.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
: Centre de contrôle de poison:
France: +33(0)145425959

**HYDRANAL™ - Water Standard 1.00 / HYDRANAL™ CRM Water
Standard 1.0**

34828-6X40ML-US

Version 1.7

Date de révision
21.11.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 3
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence : P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : anisole

2.3. Autres dangers

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**HYDRANAL™ - Water Standard 1.00 / HYDRANAL™ CRM Water
Standard 1.0**

34828-6X40ML-US

Version 1.7

Date de révision
21.11.2023

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
anisole	100-66-3 01-2119496053-38 202-876-1	Flam. Liq. 3; H226	>= 90 % - < 100 %	
carbonate de propylène	108-32-7 607-194-00-1 01-2119537232-48 203-572-1	Eye Irrit. 2; H319	< 10 %	

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:

**HYDRANAL™ - Water Standard 1.00 / HYDRANAL™ CRM Water
Standard 1.0**

34828-6X40ML-US

Version 1.7

Date de révision
21.11.2023

Transférer la personne à l'air frais. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Protéger l'oeil intact.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

**HYDRANAL™ - Water Standard 1.00 / HYDRANAL™ CRM Water
Standard 1.0**

34828-6X40ML-US

Version 1.7

Date de révision
21.11.2023

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d):

Oxydes de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Enlever toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

**HYDRANAL™ - Water Standard 1.00 / HYDRANAL™ CRM Water
Standard 1.0**

34828-6X40ML-US

Version 1.7

Date de révision
21.11.2023

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:
Aspiration sur le site indispensable.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures d'hygiène:
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:
Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé. Stocker à température ambiante. (Température ambiante: > 0 < 35°C) Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

**HYDRANAL™ - Water Standard 1.00 / HYDRANAL™ CRM Water
Standard 1.0**

34828-6X40ML-US

Version 1.7

Date de révision
21.11.2023

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
anisoole	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		20 mg/m ³	Inhalation	
carbonate de propylène	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		70,53 mg/m ³	Inhalation	
carbonate de propylène	Travailleurs / Long terme - effets locaux		20 mg/m ³	Inhalation	
carbonate de propylène	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		20mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
carbonate de propylène	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques		17,4 mg/m ³	Inhalation	
carbonate de propylène	Consommateu rs / Long terme - effets locaux		10 mg/m ³	Inhalation	
carbonate de propylène	Consommateu rs / Long		10mg/kg bw/d	Contact avec la peau	

**HYDRANAL™ - Water Standard 1.00 / HYDRANAL™ CRM Water
Standard 1.0**

34828-6X40ML-US

Version 1.7

Date de révision
21.11.2023

	terme - effets systémiques				
carbonate de propylène	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		10mg/kg bw/d	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
anisole	Eau douce: 0,027 mg/l	
anisole	Eau de mer: 0,0027 mg/l	
anisole	Station de traitement des eaux usées: 30 mg/l	
anisole	Sédiment d'eau douce: 0,745 mg/kg dw	
anisole	Sédiment marin: 0,074 mg/kg dw	
anisole	Sol: 0,133 mg/kg dw	
carbonate de propylène	Eau douce: 0,9 mg/l	Assessment factor: 1000
carbonate de propylène	Eau de mer: 0,09 mg/l	Assessment factor: 10000
carbonate de propylène	Station de traitement des eaux usées: 7400 mg/l	
carbonate de propylène	Sol: 0,81 mg/kg dw	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Équipement de protection individuelle

**HYDRANAL™ - Water Standard 1.00 / HYDRANAL™ CRM Water
Standard 1.0**

34828-6X40ML-US

Version 1.7

Date de révision
21.11.2023

Protection respiratoire:

Type de Filtre recommandé:

En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains:

Matière des gants: Viton®

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Vitoject® 890

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**HYDRANAL™ - Water Standard 1.00 / HYDRANAL™ CRM Water
Standard 1.0**

34828-6X40ML-US

Version 1.7

Date de révision
21.11.2023

- | | | |
|--|---|--|
| (a) État physique | : | liquide |
| (b) Couleur | : | incolore |
| (c) Odeur | : | aromatique |
| (d) Point de fusion/point de congélation | : | -37 °C
anisole |
| (e) Point/intervalle d'ébullition | : | 153 - 155 °C
à 1.013 hPa
anisole |
| (f) Inflammabilité | : | Non applicable |
| (g) Limites inférieure et supérieure d'explo | : | Limite d'explosivité, inférieure
donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure
donnée non disponible |
| (h) Point d'éclair | : | 43 °C
Méthode: coupelle fermée |
| (i) Température d'auto-inflammation | : | 475 °C
anisole |
| (j) Température de décomposition | : | Pas de décomposition en utilisation conforme. |
| (k) pH | : | donnée non disponible |
| (l) Viscosité, cinématique | : | donnée non disponible |
| (m) Solubilité(s) | : | Hydrosolubilité:
insoluble |
| (n) Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | log Pow 2,11
Milieu: anisole |

**HYDRANAL™ - Water Standard 1.00 / HYDRANAL™ CRM Water
Standard 1.0**

34828-6X40ML-US

Version 1.7

Date de révision
21.11.2023

- (o) Pression de vapeur : 4,7 hPa
à 25 °C
anisole
- (p) Densité et / ou densité relative : 1,000 g/cm³
à 20 °C
- (q) Densité de vapeur relative : donnée non disponible
- (r) Caractéristiques de la particule : donnée non disponible

9.2 Autres informations

- Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Viscosité, dynamique : 0,99 mPa.s
à 25 °C
anisole

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**HYDRANAL™ - Water Standard 1.00 / HYDRANAL™ CRM Water
Standard 1.0**

34828-6X40ML-US

Version 1.7

Date de révision
21.11.2023

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts
Acides forts et bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

(a) Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale:
Estimation de la toxicité aiguë
Valeur: 3.854 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée:
DL50
Espèce: Lapin
Valeur: > 5.000 mg/kg
Substance d'essai: anisole

Toxicité aiguë par inhalation:
CL50
Espèce: Rat
Valeur: > 6,51 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Substance d'essai: anisole

Toxicité aiguë (autres voies d'administration):

**HYDRANAL™ - Water Standard 1.00 / HYDRANAL™ CRM Water
Standard 1.0**

34828-6X40ML-US

Version 1.7

Date de révision
21.11.2023

donnée non disponible

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritation légère de la peau
Substance d'essai: anisole

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Résultat: effets légers transitoires
Substance d'essai: anisole

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

donnée non disponible

(e) Mutagénicité sur les cellules germinales:

Note: donnée non disponible

(f) Cancérogénicité:

Note: donnée non disponible

(g) Toxicité pour la reproduction:

Remarques: donnée non disponible

(h) STOT-exposition unique:

donnée non disponible

(i) STOT - exposition répétée:

Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (le nez seulement)
NOAEL 3.000 mg/kg
Substance d'essai: anisole
Méthode: OCDE Ligne directrice 412

(j) Danger par aspiration:

donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
donnée non disponible

**HYDRANAL™ - Water Standard 1.00 / HYDRANAL™ CRM Water
Standard 1.0**

34828-6X40ML-US

Version 1.7

Date de révision
21.11.2023

Autres informations:
donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:
donnée non disponible

Toxicité des plantes aquatiques:

CE50

Biomasse

Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)

Valeur: 30 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Substance d'essai: anisole

CE50

Taux de croissance

Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)

Valeur: 47 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Substance d'essai: anisole

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CE50

Immobilisation

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 27 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Substance d'essai: anisole

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Résultat: Facilement biodégradable

**HYDRANAL™ - Water Standard 1.00 / HYDRANAL™ CRM Water
Standard 1.0**

34828-6X40ML-US

Version 1.7

Date de révision
21.11.2023

Substance d'essai: anisole

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas décharger dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**HYDRANAL™ - Water Standard 1.00 / HYDRANAL™ CRM Water
Standard 1.0**

34828-6X40ML-US

Version 1.7

Date de révision
21.11.2023

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID:2222

IMDG:2222

IATA:2222

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:ANISOLE EN SOLUTION

IMDG:ANISOLE SOLUTION

IATA:Anisole solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID:3

IMDG: 3

IATA: 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID:III

IMDG: III

IATA: III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non

Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de ségrégation du code IMDG, conformément au chapitre 3.1.4.4 : DESACTIVE,

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES	Quantité: 5.000.000 kg Quantité: 50.000.000 kg	
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1\%$ (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

**HYDRANAL™ - Water Standard 1.00 / HYDRANAL™ CRM Water
Standard 1.0**

34828-6X40ML-US

Version 1.7

Date de révision
21.11.2023

Règlement (CE) no 1907/2006, annexe XIV		Non applicable
Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII		Non applicable

VOC:

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), 100 %

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

**HYDRANAL™ - Water Standard 1.00 / HYDRANAL™ CRM Water
Standard 1.0**

34828-6X40ML-US

Version 1.7

Date de révision
21.11.2023

Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

anisole : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

carbonate de propylène : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange

**HYDRANAL™ - Water Standard 1.00 / HYDRANAL™ CRM Water
Standard 1.0**

34828-6X40ML-US

Version 1.7

Date de révision
21.11.2023

dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient
exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.
